



Juin 2019 - n°2019 - 083
06/12

Infos rapides

En avril 2019, la forte hausse des exportations de céréales et de vins tire l'excédent agroalimentaire français vers le haut

En avril 2019, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 905 millions d'euros ; il augmente de 349 millions d'euros par rapport à avril 2018 du fait d'une augmentation des exportations (+ 535 millions d'euros) largement plus importante que celle des importations (+ 186 millions). Le solde des produits agricoles bruts affiche un excédent de 284 millions d'euros et progresse de 170 millions d'euros sur un an sous l'effet de la hausse des exportations, principalement de céréales et de pommes de terre. Avec 621 millions d'euros, l'excédent commercial en produits transformés augmente de 178 millions d'euros par rapport à avril 2018 parallèlement à la croissance des exportations, notamment en vins et spiritueux mais aussi en produits laitiers. Cette hausse fait plus que compenser l'augmentation des importations tirée, entre autres, par les achats de produits issus de la pêche. L'excédent commercial agroalimentaire s'améliore aussi bien avec les pays tiers qu'avec l'UE.

Solde commercial global

En avril 2019, forte progression de l'excédent sur un an

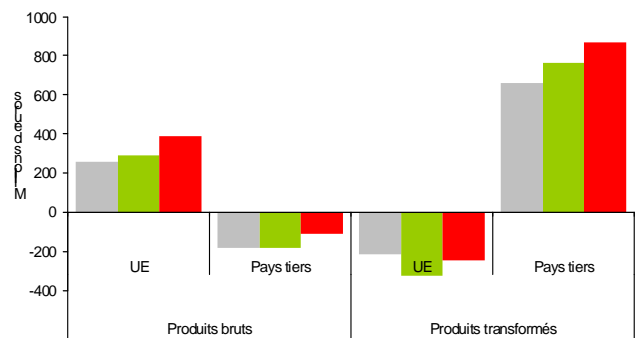


Source: Douanes - CPF 2015

--- moyenne 2014-2018 — 2018 — 2019

Solde par zones et par type de produits

En avril 2019, sur un an, amélioration des différents soldes



Source: Douanes - CPF 2015

■ avr. moy. 2014-2018 ■ avr. 2018 ■ avr. 2019



Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En avril 2019, progression, sur un an, de l'excédent agroalimentaire français

En avril 2019, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 905 millions d'euros, soit une augmentation de 349 millions d'euros par rapport à avril 2018. Cette hausse résulte d'une croissance des exportations (+ 535 millions d'euros soit + 10 % en valeur) plus importante que celle des importations (+ 186 millions sur un an soit + 4 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 760 millions d'euros, en progression de 176 millions d'euros par rapport à avril 2018 parallèlement à des exportations qui se sont accrues de 263 millions d'euros sur un an (+ 13 %). Cette hausse concerne en premier lieu les produits transformés (+ 162 millions) en lien avec les ventes de spiritueux et de produits laitiers. Les premières progressent de 83 millions d'euros sur un an principalement vers les Etats-Unis et l'Asie. Les secondes croissent de 21 millions sous l'impulsion des ventes de poudres de lait vers l'Asie et le Moyen-Orient mais aussi de fromages vers l'Amérique du Nord. Les importations de produits transformés (principalement des produits issus de la pêche) augmentent mais dans une proportion moindre (+ 58 millions d'euros). Les échan-

ges commerciaux de produits bruts sont tirés par les exportations (+ 101 millions et + 23 % sur un an) parallèlement à des ventes de blé tendre très dynamiques vers l'Afrique du Nord alors que les importations augmentent de 29 millions (notamment des légumes en provenance du Maroc). Au total, le déficit commercial en produits bruts diminue de 73 millions et l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 104 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le solde des échanges est excédentaire et s'élève à 145 millions d'euros (+ 173 millions sur un an) du fait d'une hausse des exportations supérieure à celle des importations tirées par les achats de produits issus de la seconde transformation des céréales, de ceux issus de l'abattage et de légumes. Ainsi, les exportations croissent de 272 millions (+ 9 % sur un an). Parmi celles-ci, la valeur des ventes de légumes (notamment de pommes de terre), de vins, d'orges et de fromages augmente sensiblement (respectivement de 57, 37, 30 et 21 millions).

Les indicateurs

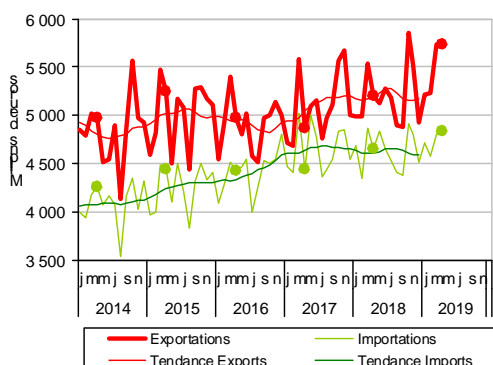
million d'euros

Produits CPF2	Avril						Cumul 4 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
UE												
Produits bruts	639	664	932	1 055	293	391	2 616	2 743	4 022	4 299	1 406	1 556
Produits transformés	2 584	2 658	2 263	2 412	-321	-246	10 306	10 451	9 141	9 359	-1 165	-1 093
AGROALIMENTAIRE	3 223	3 322	3 195	3 467	-28	145	12 922	13 195	13 163	13 658	241	463
Pays tiers												
Produits bruts	614	643	434	535	-180	-107	2 407	2 404	1 544	1 895	-863	-509
Produits transformés	808	866	1 572	1 733	764	868	3 205	3 330	6 005	6 349	2 800	3 019
AGROALIMENTAIRE	1 421	1 508	2 006	2 269	584	760	5 612	5 733	7 549	8 243	1 937	2 510
Monde												
Produits bruts	1 252	1 307	1 366	1 591	113	284	5 023	5 147	5 566	6 194	543	1 047
Produits transformés	3 392	3 524	3 835	4 145	443	621	13 511	13 781	15 146	15 707	1 634	1 926
AGROALIMENTAIRE	4 644	4 831	5 201	5 736	556	905	18 534	18 928	20 712	21 901	2 178	2 973

Source: Douanes/SSP

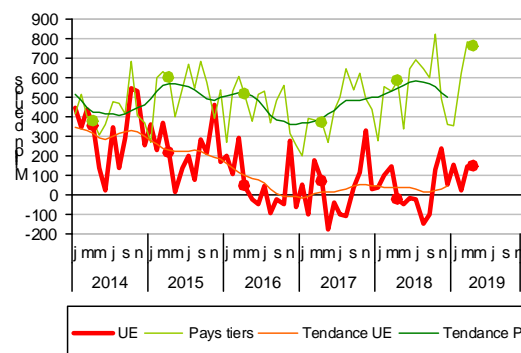
Mises en perspective

En avril 2019, hausse des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

En avril 2019, le solde commercial progresse sur un an avec les pays tiers et avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Des exportations dynamiques

En avril 2019, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est excédentaire pour le quatrième mois consécutif, à 284 millions d'euros. Il gagne ainsi 170 millions d'euros par rapport à avril 2018. Cette évolution résulte de l'amélioration des soldes commerciaux avec les pays tiers et avec l'UE (respectivement + 73 et + 98 millions d'euros sur un an).

Les **exportations** (près de 1,6 milliard d'euros) progressent de 225 millions d'euros (+ 16 % par rapport à avril 2018). En particulier, la valeur des expéditions de céréales (principalement de blé tendre) augmente sur un an, de 129 millions d'euros (+ 21 %). Si les quantités exportées progressent d'une année sur l'autre en blé tendre (+ 0,3 million de tonnes) notamment vers l'Egypte, le Maroc et l'Algérie, le prix moyen à l'exportation a augmenté aussi sensiblement (+ 20 %).

De même, les ventes de légumes progressent de 49 millions d'euros sur un an (+ 25 %). Les exportations de pommes de terre apparaissent comme les principales contributrices à cette évolution (+ 50 millions). Les quantités expédiées n'augmentent que de 1 % mais la valeur des exportations progresse de 25 % sous l'effet d'une meilleure valorisation des produits expédiés dans un contexte de baisse de la production européenne.

Les **importations** (1,3 milliard d'euros) augmentent de 55 millions (+ 4 % par rapport à avril 2018). La hausse des importations de légumes est particulièrement marquée (+ 44 millions) et concerne plus particulièrement les tomates, pastèques et melons en provenance du Maroc.

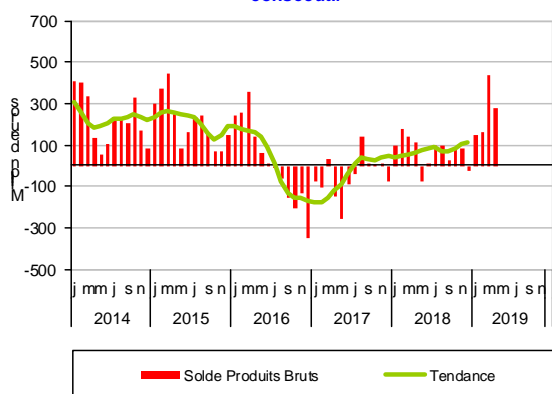
Les indicateurs

Produits CPF4	Avril						Cumul 4 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PRODUITS BRUTS	1 252	1 307	1 366	1 591	113	284	5 023	5 147	5 566	6 194	543	1 047
Agriculture et élevage	1 092	1 133	1 283	1 500	191	367	4 394	4 493	5 219	5 832	826	1 339
Céréales, légum., oléagi.	141	139	705	878	564	739	569	613	2 927	3 361	2 358	2 748
Céréales n. c. riz	34	32	621	750	587	718	120	193	2 408	2 772	2 288	2 578
Oléoprotéagineux	106	106	84	128	-22	22	448	418	518	588	69	170
Légumes, fleurs, plantes	304	356	220	269	-84	-87	1 282	1 361	880	1 107	-402	-254
Légumes	259	303	192	241	-67	-62	1 075	1 145	768	1 003	-307	-142
Prod. cult. permanentes	605	595	167	148	-438	-448	2 357	2 327	665	591	-1 692	-1 736
Fruits	382	374	121	102	-261	-272	1 507	1 481	491	420	-1 016	-1 062
Café, cacao, thé	76	81	3	4	-73	-78	308	316	11	10	-297	-306
Animaux vifs, œufs, miel	42	43	191	205	148	162	185	193	747	774	562	580
Bovins	4	4	126	137	122	134	12	17	498	519	486	501
Produits sylvicoles	20	20	38	44	18	24	83	81	153	173	71	91
Pêche et aquaculture	141	154	45	47	-96	-107	546	572	193	189	-353	-383

Source: Douanes/SSP

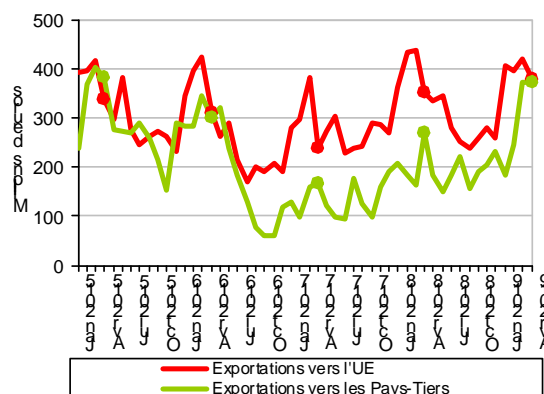
Mises en perspective

En avril 2019, le solde des échanges de produits agricoles est excédentaire pour le 4ème mois consécutif



Source: Douanes - CPF 2015

Sur un an, hausse des exportations de céréales



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Des exportations au plus haut pour un mois d'avril

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 621 millions d'euros en avril 2019 (+ 178 millions d'euros par rapport à avril 2018). Sur un an, la hausse de l'excédent commercial concerne en premier lieu les échanges avec les pays tiers mais aussi ceux avec les pays de l'UE (respectivement + 104 et + 75 millions d'euros).

Les **exportations** (4,1 milliards d'euros) progressent de 310 millions d'euros sur un an (+ 8 %). Les ventes de vins et spiritueux augmentent de 125 millions d'euros du fait de la demande dynamique en provenance des Etats-Unis (+ 44 millions au total pour les vins et les

spiritueux) et dans une moindre mesure du Canada (pour les vins) et de la Chine (pour les spiritueux). Les ventes de la majeure partie des autres produits transformés apparaissent en hausse mais certaines évolutions sortent du lot notamment les produits laitiers ou les produits issus de l'abattage (viande porcine).

La valeur des **importations** (3,5 milliards d'euros) augmente de 132 millions d'euros sur un an (+ 4 %). Les hausses notables concernent les produits issus de la pêche (+ 42 millions) mais aussi les autres produits alimentaires (+ 34 millions) notamment avec le chocolat et les confiseries.

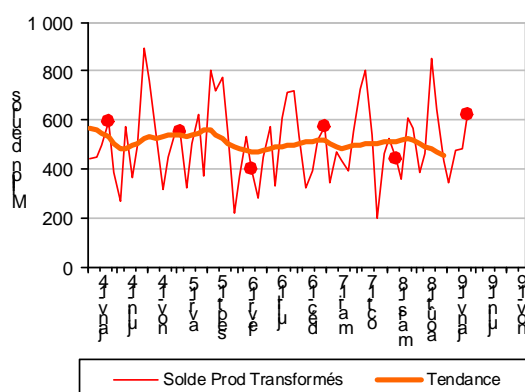
Les indicateurs

Produits CPF4	Avril						Cumul 4 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
IAA, TABACS	3 392	3 524	3 835	4 145	443	621	13 511	13 781	15 146	15 707	1 634	1 926
Viandes, prod. de l'abattage	477	499	352	390	-125	-109	1 878	1 888	1 463	1 452	-415	-436
<i>Viande bovine</i>	105	109	69	75	-36	-35	410	418	301	302	-109	-116
<i>Viande porcine</i>	63	59	60	90	-2	31	257	226	261	296	4	70
<i>Volaille</i>	97	99	67	61	-30	-38	377	382	269	239	-107	-143
Prod. préparés de la pêche	304	346	66	82	-238	-265	1 292	1 347	301	297	-991	-1 050
Prod. à base de fruits & lég.	433	436	178	188	-255	-248	1 671	1 668	684	743	-987	-925
Huiles, tourteaux, corps gras	291	276	97	88	-194	-188	1 100	1 154	415	369	-686	-785
<i>Tourteaux</i>	98	87	13	14	-86	-73	413	489	46	46	-367	-443
Produits laitiers, glaces	345	357	544	589	199	232	1 311	1 362	2 150	2 232	839	870
<i>Fromages</i>	135	137	241	270	106	134	503	518	978	1 002	474	484
Produits des céréales	138	155	197	213	58	58	585	625	862	843	277	218
Biscuits, pâtisseries, pâtes	184	204	158	183	-26	-20	753	795	648	705	-105	-90
Autres produits alimentaires	667	701	726	733	59	31	2 814	2 852	2 926	2 925	112	73
<i>Sucre</i>	19	22	115	75	96	52	90	83	469	326	379	243
<i>Chocolat, confiserie</i>	202	216	149	157	-53	-58	945	974	646	657	-300	-317
Aliments pour animaux	88	90	179	195	91	105	372	382	752	793	380	410
Boissons	331	323	1 323	1 467	992	1 143	1 235	1 233	4 875	5 289	3 640	4 055
<i>Vins, champagne</i>	72	65	770	845	698	780	306	266	2 800	3 050	2 493	2 784
<i>Eaux de vie, alcools</i>	107	89	358	408	251	319	366	374	1 336	1 461	970	1 086
Tabacs	134	137	15	18	-119	-119	500	475	71	61	-430	-414

Source: Douanes/SSP

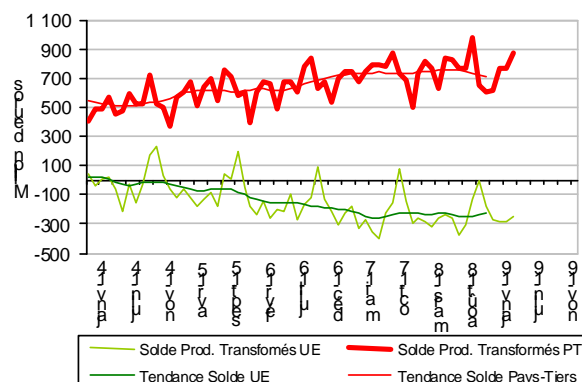
Mises en perspective

Produits transformés : en avril 2019, augmentation de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en avril 2019, poursuite du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Thibaut Champagnol

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2019

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)